



Dette civil-Prêt d'argent

Par **Louchka**, le **16/08/2022** à **22:04**

Bonsoir à tous

Je suis en possession d'un titre exécutoire.

Ma question: si je mandate un huissier pour une enquête de solvabilité chez le débiteur, Est ce que la provision avancée à l'huissier est comptée comme les dépens ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **morobar**, le **17/08/2022** à **09:19**

Bonjour,

[quote]

si je mandate un huissier pour une enquête de solvabilité chez le débiteur,

[/quote]

Il ne me viendrait pas à l'esprit de mandater un huissier pour ce genre de mission.

Mais cet acte n'est pas indispensable la poursuite du recouvrement, les frais ne pourront pas être inclus dans les dépens, qui sont d'ors et déjà établis à la suite de la décision judiciaire émise.